



CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL
du 9 mai 2016

Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DE LA CAP

CAP : contribution à l'audiovisuel public



Cette mission est rattachée à la division du Contrôle Fiscal et de la Redevance par un contrôleur et partiellement par un inspecteur. Un audit menée par la DGFIP a conclu que cette mission n'est plus adaptée (manque d'homogénéité sur le territoire, difficulté pour exercer des contrôles chez les particuliers, failles juridiques pour les campings qui proposent une TV, ...).

Le contrôle des particuliers sera désormais réalisé sur pièces par le Pôle de la redevance de Toulouse.

Coté professionnels, cette mission est transférée vers les PCE à compter du 1^{er} septembre qui seront épaulés par un "groupe métier opérationnel".

PCE : Pôle de Contrôle et Expertise

Pour le 44, c'est le PCE2 qui a été choisi (rééquilibrage des équipes). Pour autant, cela restera du domaine du fictif puisque qu'il ne s'agit que d'un transfert d'emploi, la collègue contrôleur étant placée en détachement à la division où elle travaille actuellement ...

VOTE : FO a voté contre.

En effet, derrière cette restructuration c'est la question du financement de l'audiovisuel qui est posée.

MODIFICATION DU RATTACHEMENT DU PELP

PELP : Pôle Évaluation des Locaux professionnels

Ce pôle (1A et 5B) créé en 2008, a en charge la gestion et le contrôle des locaux commerciaux, des maisons exceptionnelles à usage commercial, des modèles U, ...

Il est actuellement rattaché au SIE de Nantes Est mais cela pose des difficultés dans la gestion des agents, certains souhaitant le PELP et non le SIE. Et inversement. Du coup, ils se censurent.

La Direction se propose à compter du 1er janvier 2017 de donner son autonomie à ce Pôle qui restera placé sous le pilotage de la DPRIA.

VOTE : FO s'est abstenu.

DPRIA : Division des Professionnels, du Recouvrement de l'Impôt et des Amendes

MISE EN GESTION CONJOINTE DES SPF 1 ET 2 DE ST-NAZAIRE

SPF : Service de Publicité Foncière

En 1970, il n'existait qu'une Conservation des Hypothèques (ancien intitulé des SPF actuels) sur ce secteur. Le boum de la région côtière avait favorisé la création d'un second bureau.



Aujourd'hui, s'appuyant sur les effectifs contraints suite aux suppressions d'emplois et sur la dématérialisation, la DRFiP44 souhaite mettre en gestion conjointe les deux services. Le seul emploi gelé sera, selon elle, celui du A+ du SPF2 qui part en retraite fin 2016.

Pour combien de temps ?

Pour FO, il s'agit d'une fusion qui ne dit pas son nom. Ainsi dans ses arguments la DRFiP44 indique que *des évolutions informatiques annoncées sont un atout supplémentaires*

Faudrait pas que ces évolutions cafouillent comme ce qu'on a pu voir à de trop nombreuses reprises depuis plusieurs années (Hélios, CHORUS, etc).

Et un service de 23 personnes n'ouvre-t-il pas plus d'opportunités pour des futures suppressions plutôt que des structures plus petites (17 et 6 actuellement) ?

NB : si ND-des-Landes est mis en fonction, un surcroît d'activité devrait avoir lieu. Les effectifs pourraient alors être revus. Pourraient. Donc aucune garantie.

VOTE FO : contre.

BUDGET : EXÉCUTION 2015 ET PRÉVISIONNEL 2016

Les documents remis aux représentants des Personnels pour préparer ce point, fondant comme neige au soleil (pas de tableaux annexes avec notamment les crédits alloués à la DRFiP44 sur le budget régional du Préfet, les



les baux, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, la dotation des auxiliaires, etc), l'intersyndicale avait estimé ne pas disposer de suffisamment d'informations pour

étudier le budget.

C'est pourquoi une demande de report avait été sollicitée : demande qui a essuyé un refus. Du coup, les élus ont refusé de discuter de ce point à ce CTL, s'appuyant sur une volonté de maintenir un dialogue social de qualité. En espérant que la DRFiP44 sera sur la même longueur d'ondes... A suivre donc.

Formation professionnelle

Bilan 2015 :

- 5806,50 jours de formation (5303 en 2014)
- 3,3 jours / agent (2,9 en 2014) : en augmentation de 9,5 %
- 71 % des agents ont reçu au moins une formation (en recul de 2 % par rapport à 2014)

Répartition par niveau d'organisation

	Local	Régional	National
2014	35,50%	45,50%	19,00%
2015	33,30%	46,50%	20,20%

Répartition par famille de formations

	Formation continue	Préparation aux concours	Formation initiale
2014	90,20 %	6,50 %	3,30 %
2015	88,80 %	5,50 %	5,70 %

Répartition par grade

	ES	A	B	C	Contractuels
2014	0,50 %	30,30 %	44,00 %	25,10 %	0,10 %
2015	0,80 %	34,10 %	42,20 %	22,70 %	0,20 %

L'e-formation monte en puissance ; en 2015, 48 % des inscriptions ont été validées. A **FO**, nous avons fait remarquer que ce n'est pas satisfaisant. Il est parfois difficile selon son site d'affectation de réaliser une e-formation dans des conditions optimales.

Les diverses salles mises à disposition (sur parfois des sites éloignés) ne trouvent pas acquéreur semble-t-il.

Il nous a été répondu que pour toute e-formation non validée, il était toujours possible d'en demander sa réinscription (délai : sous 15 jours maximum avec une amplitude de deux mois ce qui permet de choisir la période en fonction des pics d'activité professionnelle).

Le taux de satisfaction des formations reste élevé puisque seules 4 sont au-dessous des 80 % . :

- Contingent promu par liste d'aptitude au concours

interne spécial (56 % pour la 1ère session et 100 % pour le 2ème),

■ Reddition des comptes de gestion (contenu pédagogique du stage)

■ Actualisation du contrôle hiérarchisé de la Dépense (durée trop courte)

■ optimiser le management (formation jugée inadaptée).

Cette dernière faisait suite aux remontées du terrain dans le cadre du Comité de Pilotage sur le thème des RPS mis en place par le précédent DRFiP44.



RPS : Risques Psycho-Sociaux

Il semblerait que ne pas avoir eu de présentation du contenu de cette formation par la DRFiP44 (*faut dire que le DRFiP44 avait quitté le navire pour voguer vers le Nord - rappelez-vous, FO avait parlé de costa concordisque!*) ait déplu aux responsables de structures assistant à cette formation. Responsables qui pour la plupart étaient ceux qui allaient subir les restructurations nantaises... ceci explique sans doute cela.

Pour autant, à **FO**, nous pensons qu'il y a toujours à gagner à disposer de formation sur le management. Et pour le responsable hiérarchique. Et pour les équipes. Il y a toutefois lieu de s'interroger également sur le fond de cette formation. Ce point sera réabordé lors de la réunion du 12 mai avec la nouvelle DRFiP44 qui reprend le dossier à son compte. Et ça c'est une bonne chose !

Plan de formation 2016

3 objectifs :

- former les agents aux nouveaux outils et applicatifs
- assurer des formations répondant aux besoins des agents
- s'organiser au plus près des agents quand c'est possible

Une exigence :

- la réactivité

En présentiel

- Une action de formation sur la fiabilité de la comptabilité des immobilisations dans les collectivités territoriales,
- Formation «aux travaux liés à la constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)
- Formation «Application HERA et traitement du relevé banque de France dans les établissements publics de santé»
- Formation « Application ANAFI-MODULE 1 »
- Formation «Restructuration des collectivités territoriales : aspects juridiques, comptables et techniques»
- Formation « rectifications comptables dans l'application REC- postes comptables particuliers »
- Formation conjointe « CNFPT-DGFIP à la dématérialisation – volet outils »

- Formation « sensibilisation CHORUS/MEDOC »
- Formation « dématérialisation dans le SPL à destination des agents B et C »
- Formation « marchés publics perfectionnement »
- Formation « gestion de la procédure de surendettement »

Formations initiative locale (nouveautés 201)

- Formation « Plus values »
- Formation « découverte ILIAD contentieux »
- Formation « ILIAD pour le recouvrement »
- Formation « pilotage de l'action en recouvrement »

e-formation

- Formation « sensibilisation aux règles applicables en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée »
- Formation « sensibilisation aux procédures collectives »
- Formation « déclaration en ligne »
- Formation « e contacts- particuliers »
- Formation « les paramétrages dans HELIOS en mode dématérialisé »
- Formation des correspondants RIVOLI TOPAD à la nouvelle application de gestion des structures TOPAD
- Saisie des télédéclarations,
- Sensibilisation sur les principes d'intervention de la direction des services bancaires de la Caisse des Dépôts
- Dispositif NAUSICAA publication
- Dispositif gestion ILIAD

Vote **FO** (pour 2016) : POUR



NB : le service de la Formation Professionnelle quitte le site Versailles pour rejoindre le bâtiment Graslin à Cambronne fin mai 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Relogement des services de Lotz-Cossé : la présidente nous rappelle que le projet global des restructurations avait été accepté par la DGFIP parce que cela permettait de libérer le site de Lotz-Cossé (loyer 900 000€).

Cette même DGFIP impose aujourd'hui que ce bâtiment soit libéré au plus tard le 31 décembre 2016. Dont acte. Les travaux liés à la présence avérée d'amiante (dans le plâtre d'un plafond du 3ème étage et dans un mur) doivent donc être réalisés. *Certes mais quels travaux ? A minima encore une fois ?* L'encapsulage d'un mur nous paraît bien dérisoire pour se débarrasser définitivement de l'amiante à Graslin.

A **FO**, nous comprenons tout à fait la défiance des collègues de ce site et ceux de Lotz-Cossé qui sont appelés à les rejoindre ! Tous, (comme leur représentants) ont le sentiment depuis trop longtemps d'être roulés dans la farine sur



un sujet qui engage gravement leur santé. **FO** a réitéré la demande des agents de voir "les directeurs en gage de leur bonne foi, et pour restaurer la confiance qui s'étirole, s'installer dans ce bâtiment à leurs cotés. Car oui, ils craignent pour leur santé." (extrait de notre motion au CHSCT du 26 avril).

Une commission immobilière aura lieu sur le sujet le 30 mai 2016 en présence d'un expert amiante externe. Nous vous tiendrons régulièrement in**FO**rmés : pensez à consulter notre site.

Suite des difficultés des SIE : à **FO** nous sommes revenus sur l'engagement de la DRFiP44 de mettre en ligne un document facilement accessible mis à jour régulièrement sur la situation des SIE qui aurait dû permettre à l'ensemble des agents d'être informés en temps quasi réel (certains se plaignant de disposer de peu d'informations). C'est ce qui avait été acté lorsque les agents étaient venus, accompagnés des syndicats remettre les pétitions signées en grand nombre. La direction nous explique que les informations ont circulé par des réunions (comptabilité) ou des courriels. **FO** a répondu que ce n'est pas ce qui avait été annoncé... et que surcharger les boîtes aux lettres n'est pas non la panacée pour des agents croulant sous la charge de travail.

La situation semble - aux dires de la DRFiP44 - s'améliorer. Le protocole entre les SIE et les PCE devrait être revu.

Restauration collective à Châteaubriant : suite à la fin du contrat de l'agent en CDD, la DGFIP a fait savoir qu'elle souhaitait qu'un conventionnement soit passé avec un restaurant (le nombre peu élevé d'agents entraîne un coût élevé du prix du repas). Si aucune solution n'est trouvée, l'ensemble des agents bénéficieraient des tickets -restaurant. A suivre donc.



Restauration à Cambronne : après la démission de la quasi-totalité des membres de l'association, la DRFiP44 fait ce qu'elle peut pour que cela fonctionne. Il y a des directions qui traînent les pieds au niveau national. Le Préfet saisi par divers canaux aurait lui-même saisi le Ministère de l'Intérieur.

MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

En introduction à cette déclaration liminaire, nous évoquerons le contexte national et le débat sur le projet de loi El Khomri. Pour **FO**, ce dispositif est un véritable arsenal mis à disposition des patrons pour précariser les salariés par la remise en cause de la hiérarchie des normes du droit du travail, en privilégiant les accords d'entreprises au détriment des accords de branches.

Comme sur d'autres sujets, le gouvernement veut passer en force. C'est pourquoi **FO** a rappelé à la Ministre, les termes fixés par l'art.1 du Code du Travail, obligeant depuis 2007 tout gouvernement à mener une concertation avant tout projet de réforme qui porte sur les relations individuelles et collectives du travail, l'emploi et la formation professionnelle, ce qui relève du champ de la négociation nationale et interprofessionnelle.

Non seulement les syndicats n'ont pas été concertés sur

l'intégralité du projet découvert après sa transmission au Conseil d'État, mais ils n'ont eu aucun document d'orientation présentant des éléments de diagnostic, les objectifs poursuivis, et les principales options du projet de loi Travail. A cet égard, **FO** au niveau confédéral, se réserve le droit de saisir la justice.

Pour **FO**, aucun aménagement de ce projet de loi, conçu dans l'unique but de satisfaire aux exigences du Medef et de faciliter les licenciements, n'est acceptable et il doit purement et simplement être retiré. Car oui **FO** malgré les allégations début mai du journal Les Echos, continue de mener le combat pour le **retrait** de ce projet de loi Travail.

Pour les agents des Ministères économiques et Financiers, s'inscrire dans cette lutte c'est aussi démontrer leur opposition résolue à toutes les régressions sociales. En effet, il serait bien illusoire d'imaginer qu'au travers de cette Loi, les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause alors que le Statut Général des fonctionnaires et les statuts particuliers resteraient immuables.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à l'analyse des dispositions du protocole Parcours Professionnel Carrière Rémunérations, que **FO** a refusé de signer et qui prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité entre les 3 versants de la Fonction Publique, grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Toujours dans le prolongement du PPCR, évidemment mortifère pour nos statuts particuliers, la mise en place du Régime tenant compte des Fonctions, des Sujétions, et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) va demain consacrer la mobilité des personnels en offrant à l'État Patron, la possibilité de moduler le régime indemnitaire des agents en fonction de leurs changements d'affectation.

Ainsi, pour satisfaire aux orientations du Pacte de responsabilité auquel **FO** continue de s'opposer, le gouvernement poursuit sa politique de remise en cause des droits des salariés du Privé et du Public, et de démantèlement des services publics.

À la DGFIP aussi, l'entreprise de démolition tourne à plein régime. Les réformes en cours ne sont rien d'autres que des réductions de voilure rendues inéluctables du fait d'un manque criant de moyens.

Les suppressions d'emplois s'enchaînent d'année en année au prétexte de prétendus gains de productivité amenés par la dématérialisation et internet. Dans le même temps sont créés pêle-mêle des Centres de contact, des plates-formes et pôles en tous genres et les restructurations /fusions et fermetures des services de proximité se multiplient. La Loire-Atlantique n'y échappe pas.

Ces plans de restructurations successifs conduisent, d'ores et déjà, à un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP, et ils mèneront à terme à l'abandon du service public financier de proximité. Pour **FO**, il est indispensable que notre administration puisse continuer d'assurer un vrai service de proximité avec des moyens adaptés pour continuer de satisfaire aux besoins des usagers, des collectivités et établissements publics au sein des territoires ruraux.

De plus, dans un contexte où une grande partie de la population utilise les modes de paiement traditionnel, et n'a pas forcément accès aux nouvelles technologies, le contact humain et la connaissance des dossiers des agents publics de proximité sont d'autant plus nécessaires pour répondre aux diverses sollicitations. Poursuivant sa stratégie de recul du service public et selon ses propres termes de «désintoxication» de l'usager, le gouvernement n'en finit plus de promouvoir la télédéclaration et demain la retenue à la source comme l'alpha et l'oméga du développement de la e administration avec à la clé l'illusion de la facilité et de la simplification pour les usagers.

Sur ce point, nous dénonçons aujourd'hui dans ce Comité technique local, la propagande menée par le ministère des Finances et des comptes publics, qui au travers d'une de ces affiches, caricature une mission des agents des Finances Publiques et met la déclaration de revenus papier au musée des antiquités. Outre le coût financier de cette opération publicitaire, au moment où tous les budgets qui permettent de faire fonctionner les services et d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels sont en régression, le message qui est véhiculé fait nettement passer les agents des Finances Publiques pour des ringards, ce qui est inacceptable !

Pour **FO** DGFIP, cela participe à la politique de remise en cause du professionnalisme et de la technicité des personnels qui n'a d'autre but que de poursuivre la restructuration des services et d'abandonner les missions au fil de l'eau. **FO** DGFIP a demandé que cesse immédiatement cette propagande, par respect de tous les agents des Finances Publiques. Les besoins de la population qui s'expriment actuellement à nos guichets ne vont pas disparaître du fait de la généralisation de la déclaration en ligne, et quant au lancement du prélèvement à la source, non seulement cette usine à gaz va susciter un surcroît de travail dans les services de la DGFIP mais il y a fort à parier qu'il suscitera aussi beaucoup d'interrogations et donc de besoins d'information de la part des citoyens.

Sur ce projet de prélèvement à la source, **FO** réitère son opposition à cette réforme de la collecte de l'impôt, qui constitue d'une part une fausse simplification et d'autre part n'est en rien une réforme fiscale.

Pour **FO** si cette réforme est considérée comme une priorité par le gouvernement l'administration qui la porte devrait être considéré comme prioritaire ! Le Ministre ne l'entend pas ainsi même s'il compare ce chantier à « l'ascension de l'Himalaya ».

Pour **FO** dans un contexte de suppressions d'emplois et de restructurations incessantes les agents risquent fort de manquer d'oxygène et le prélèvement à la source de finir d'asphyxier les services de la DGFIP ! **FO** DGFIP réaffirme ses revendications pour l'accomplissement de toutes les missions de la DGFIP sur tout le territoire pour le bénéfice de tous nos partenaires et de tous les citoyens, à savoir : l'arrêt des suppressions d'emplois et le renforcement par le recrutement immédiat de fonctionnaires de catégories A,B,C.

Les élus **FO** DGFIP 44

